

THÉÂTRE (OPTION & SPÉCIALITÉ)



L'enseignement du théâtre au lycée a pour objectifs de :

- Développer des compétences culturelles :
 - ouverture aux œuvres et aux créations,
 - formation du regard et du jugement sur les spectacles.
- Initier à la pratique de plateau* par un travail sur le corps, la gestuelle, l'espace, la voix, la diction, le texte, l'interprétation, etc.
- Élaborer un projet collectif de pratique théâtrale.
- Découvrir des composantes et des réalités du spectacle vivant : les métiers du spectacle.

Le tout en collaboration avec des comédiens et/ou metteurs en scène, grâce au partenariat avec **Bonlieu-Scène Nationale**

* Le lycée dispose à cet effet d'une salle de théâtre équipée d'une structure technique de qualité (plateau, coulisses, loge, régie son et lumières, locaux pour les costumes et décors).

Organisation :

	Horaire	Capacité d'accueil
Option facultative de seconde	3h/semaine	20
Enseignement de spécialité de première et terminale	4h/sem en première 6h/sem en terminale	20
Option facultative de première et terminale	3h/semaine	20

Qualités requises :

- ✓ Des qualités littéraires,
- ✓ Une attirance vers les arts et vers le théâtre en particulier,
- ✓ La fiabilité,
- ✓ L'assiduité aux spectacles en soirée (une dizaine par an),
- ✓ Le goût de l'effort et du travail,
- ✓ La capacité à travailler en groupe et à s'investir éventuellement dans un projet collectif.

Contenus :

- ✓ Approche du théâtre dans la diversité de ses formes et de ses modes de représentation.
- ✓ Pratique artistique de l'élève dans les différentes composantes du théâtre :
 - *La mise en jeu,*
 - *L'occupation de l'espace,*
 - *Le jeu avec le partenaire,*
 - *Le travail d'acteur : voix, geste, corps, imagination, créativité.*
 - *L'élaboration, sous le double regard du professeur et d'un intervenant artistique (comédien, metteur en scène), d'un projet théâtral collectif.*
- ✓ Approche culturelle par :
 - *La fréquentation des spectacles (10 à 12 durant l'année ; budget de 80 € par famille, auxquels peuvent être retranchés les 30 € de la carte M'RA disponibles pour le spectacle vivant) accompagnée d'une formation du spectateur et de son jugement.*
 - *L'apprentissage d'une culture artistique (historique, esthétique, théorique).*
 - *La rencontre d'équipes artistiques.*

Poursuite au cycle terminal :

- Cette option facultative peut être poursuivie en première et en terminale (3h). Les contenus y seront approfondis, les spectacles vus dans l'année plus nombreux (12 à 15, avec un budget de 110 € par famille) et la discipline sera évaluée au Baccalauréat.
- L'élève pourra également choisir l'Enseignement de Spécialité Théâtre en première (4h) et pourra poursuivre ou non cet Enseignement de Spécialité en Terminale (6h).
- L'obtention de l'Enseignement de Spécialité Théâtre en première sera possible sans avoir suivi l'Option Facultative Théâtre en Seconde, mais celle-ci est évidemment recommandée pour pouvoir aborder sereinement ce nouvel enseignement, notamment avec les connaissances et la pratique souhaitables.
- L'Enseignement de Spécialité Théâtre comporte des contenus semblables à ceux de l'Option Facultative en termes de pratique, mais avec un investissement plus soutenu dans le travail de plateau.
- Il comporte également les mêmes orientations en termes de culture, la fréquentation des spectacles (12 à 15, avec un budget de 110 € par famille), mais là aussi avec un approfondissement plus grand et un travail de l'écrit sur le programme : analyse dramaturgique, observation de mises en scène, travaux d'invention, journal de bord, etc.
- Il sera évalué au Baccalauréat sous la forme d'une épreuve en fin de terminale.

Recrutement

- En seconde : élèves de troisième du secteur de Baudelaire. Les élèves hors secteur qui envisagent de demander cette spécialité en classe de 1^{ère}, doivent déposer une demande de dérogation auprès de la DSDEN.
- En première et terminale, enseignement de spécialité : élèves admis en 1^{ère} au lycée (entrée hors secteur uniquement si l'enseignement de spécialité « Théâtre » n'est pas proposée dans son lycée de secteur et sous réserve de places disponibles).
- En première et terminale, option facultative : élèves admis en 1^{ère} au lycée (pas d'entrée hors secteur), prioritairement ceux issus de l'option facultative « Théâtre » de seconde, puis élargi aux autres élèves du lycée.